



Le mot du maire



Madame, Monsieur,

Routes barrées, camions, engins de chantier interrogent de nombreux administrés...

Les projets sont en phase de réalisation.

Reflète des engagements pris par les élus pour l'avenir de notre commune malgré l'augmentation du coût de l'énergie, des matières premières et la baisse des subventions :

- Les travaux de réfection des réseaux d'eau, financés par Carcassonne Agglo, sont terminés sur Montlaur et se poursuivent sur Pradelles en Val.

Travaux indispensables avant les réaménagements des cœurs et traversées de villages.

- Sur nos stades ont fleuri de magnifiques jeux. Le complément sera installé au jardin public.

- L'environnement est au cœur de nos préoccupations. Après la suppression du glyphosate sur l'espace public et l'extinction de l'éclairage public, l'aire de lavage de machines à vendanger et d'appareils phytosanitaires est en cours de réalisation. En complément, une aire de remplissage sur chaque village sera opérationnelle en début d'année. Le respect des normes sanitaires a un coût que la commune assume pour la santé de tous.

- La nouvelle déchetterie avec un personnel de surveillance créée sur notre commune et financée par le COVALDEM ouvrira en janvier 2023.

Antonin ANDRIEU, Claude LACUBE

Le travail des commissions

La vie de la commune

Coup de projecteur

Recettes de saisons

Informations générales

Le travail des commissions

Commission Vie sociale et solidarité



- Les nouvelles aires de jeux en partie financées par l'État, la Région et le Département ont été réalisées au city stade de Montlaur et au lac de Pradelles en Val.

- La commune a participé avec succès à l'opération brioches organisée par l'Afdaim. Nous

vous remercions pour votre mobilisation.

Commission Travaux

- Réparation d'une buse, chemin de la Plaine, au niveau du stade ;

- Ouverture du mur d'enceinte du jardin public pour un accès direct par le lotissement Louis Angelvy aux places de stationnement proposées ;

- Terrassement et installation d'un abribus à l'intersection du chemin du Plô et de la route du Pont Neuf ;

- Nettoyage autour de la Capitelle, chemin de la Coque et fourniture de bois pour étayer (Jean-François BACHET

rappelle que c'est Michel DAUBE, président de l'Association Canta Péira qui est en charge de la réfection) ;

- Ouverture du mur du préau permettant le passage des véhicules d'entretien entre les deux cours ;

- Protection et mise en sécurité des bouteilles de gaz au restaurant scolaire ;

- Remise en état du chemin communal conduisant au relais des bufflones et au point de vente de la mozzarella ;

- Réparation d'un mur en pierre écroulé Impasse des Jardins ;

- Préparation et terrassement pour l'installation des jeux pour enfants à Montlaur et à Pradelles en Val ;

- Nettoyage des ruisseaux aux entrées des villages ;

- Entretien et tonte des espaces verts ainsi que des deux cimetières.

Groupe de travail sur la gestion des foyers

Une réunion s'est tenue le 24 octobre avec les associations, les maires et les élus concernés. L'objet de cette réunion était de faire un bilan suite à l'instauration du règlement intérieur régissant les 3 foyers.

Cœurs et traversées de villages

Le samedi 3 septembre, les élus de la commune de Val de Dagne et le cabinet d'études toulousain Vernaculaire ont présenté le projet définitif des cœurs et traversées de villages.

Les aménagements proposés répondent aux objectifs des élus et aux attentes et suggestions évoquées par les usagers lors des précédents ateliers de concertation :

- Sécurisation des traversées et apaisement de la circulation avec liaisons douces ;

- Embellissement du cadre de vie avec végétalisation et requalification des espaces publics ;

- Aménagements durables et écoresponsables intégrant le traitement des eaux pluviales ;

- Éloignement des véhicules du centre avec espaces dédiés au stationnement.

Il s'agit d'un projet ambitieux et vertueux accueilli favorablement.

Les travaux de Pradelles ont débuté par la réfection des réseaux humides et ceux du cœur de Montlaur démarrent courant 1^{er} trimestre 2023.



Un futur conseil municipal des jeunes

Lors du dernier conseil municipal, le Maire a fait part aux élus de la demande de Lina PASQUIET, élève au CM1, sur la possibilité de créer un conseil municipal des jeunes.

L'ensemble des élus souligne la démarche citoyenne de cette jeune fille et ne peut qu'encourager la jeune génération à s'investir dans la vie de leur commune pour l'intérêt collectif.

Avant de s'engager favorablement dans cette démarche, il est important d'organiser une réunion avec les parents et enfants désireux de se présenter pour réfléchir à la liste de candidats et les thématiques à aborder. Des élus disponibles devront s'engager au côté du professeur des écoles, à assurer le parrainage de ces futurs «conseillers municipaux» en les accompagnant tout au long de la mise en œuvre de cette nouvelle entité et dans sa gestion. **Les jeunes gens intéressés par ces fonctions sont priés de se faire connaître en mairie.**

Lauréats

La Municipalité a décidé d'honorer, comme les années précédentes, les jeunes ayant obtenu un diplôme en 2022 (BAC, BEP, CAP etc...). Les jeunes lauréats, munis de leur diplôme, sont priés de s'inscrire en Mairie avant janvier 2023.

La vie de la commune

Bibliothèque

Cécile LESQUIREUX a remplacé Josette VIOLETTE à la bibliothèque municipale de Pradelles en Val (ouverture le mercredi de 16h à 17h). La bibliothèque municipale de Montlaur est ouverte à tous le mercredi de 9h à 11h30. De nouveaux titres vous attendent !

A noter que la bibliothèque de Montlaur est partenaire et point relais du dispositif « premières pages ». Initié par le ministère de la culture et relayé par le département de l'Aude, la CAF et la MSA, il vise à sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants à la lecture en leur offrant un livre lors de leur naissance.

L'adhésion à ce projet nous conforte dans notre volonté d'accueillir les jeunes lecteurs dès la toute petite enfance, d'ailleurs les animations ont repris : bienvenue aux petits de la crèche, de la maternelle, du primaire et du centre de loisirs.

La capitelle



La capitelle des champs clos est en cours de rénovation. Située sur le massif de la Coque, elle a suscité l'intérêt de Michel Daube dit «Miguel», de l'association Canta Peira, par sa grande taille et sa beauté.

Le conseil municipal a accepté avec enthousiasme l'intervention bénévole de ce murailler, grand recenseur et restaurateur de capitelles. La commune a fourni quelques chevrons pour l'étagage et fait dégager les abords pour en faciliter l'accès. Située à proximité du GR 36, cette cabane en pierre sèche sera fléchée et offrira un joli but de promenade et un lieu idéal pour une pause pique-nique.

L'exposition et la conférence organisées dans la mairie de Montlaur en octobre a vraiment donné aux personnes présentes l'envie de ne pas laisser dépérir ce patrimoine témoin d'une partie de notre histoire. Pour en savoir plus consultez le site de la mairie <http://www.commune-de-val-de-dagne.fr> à l'index Tourisme.



Le sentier botanique devient le sentier Nature & Patrimoine en Alaric

Lorsque l'on part de la commune de Montlaur direction Capendu, peu après le « Fer à Cheval », se trouve la petite boucle longtemps appelée sentier botanique (un parking sur votre droite vous permet de stationner en début de sentier).

Tout récemment rénové, il est devenu sentier « Nature et Patrimoine en Alaric » : en effet il s'est enrichi d'autres thématiques telles que la faune, la géologie, le pastoralisme... pour permettre à chacun, petits et grands, de mieux découvrir et comprendre notre beau paysage si particulier de la Montagne Noire et les Pyrénées.

10 nouveaux panneaux d'information ont été installés tout le long de cette boucle de 3,7 km sans aucune difficulté (dénivelé de 35 mètres) : nous vous invitons à les découvrir tout en admirant les points de vue remarquables sur la Montagne Noire et les Pyrénées. La commune remercie Carcassonne Agglo et le Département pour la prise en charge financière du projet.

Déchetterie intercommunale

Les travaux ont démarré et la mise en service devrait se faire en début d'année 2023. Pour rappel, malgré les demandes répétées du syndicat audois en charge de la collecte et valorisation des déchets ménagers (COVALDEM 11), les communes du territoire du Val de Dagne n'ont pas trouvé de site disponible. C'est grâce à l'accord du conseil municipal et à l'achat d'un terrain privé que cette infrastructure intercommunale entièrement financée par le COVALDEM est en cours de réalisation sur la commune de Val de Dagne, seule à s'être portée candidate pour l'accueillir.



Encombrants/déchets verts



La municipalité rappelle que le service de ramassage des encombrants est strictement réservé aux administrés ne bénéficiant d'aucun moyen de transport permettant leur acheminement en déchetterie.

Le dépôt des encombrants sur la voie publique n'est autorisé que le jour du ramassage et les dépôts sauvages sont strictement interdits et punis par la loi.

Urbanisme

Les documents d'urbanisme peuvent être déposés en ligne. Vous pouvez choisir de déposer votre permis de construire et plus largement vos demandes d'autorisations d'urbanismes (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux (construction ou extension, ravalement, clôture, abri de jardin, fenêtres, panneaux solaires, pompe à chaleur, climatiseur...).

Taper le lien suivant <https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=251>

Créer un compte usager

Remplir le formulaire d'inscription puis valider, ensuite vous recevrez un email avec un lien pour activer votre compte (cliquer sur suivant pour activer votre compte).

Vous pouvez maintenant vous connecter et déposer votre dossier en ligne.

Veillez à bien respecter les règles d'urbanisme en vigueur : RNU sur Pradelles en Val (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074075/LEGISCTA000031210167/) et PLU sur Montlaur (<http://www.commune-de-val-de-dagne.fr>).

Sobriété énergétique

Compte-tenu du contexte économique actuel, le Maire propose aux élus d'avancer l'heure d'extinction nocturne d'hiver de l'éclairage public à 23h00 au lieu de minuit. L'heure d'été reste inchangée (2h du matin). Il en sera de même sur Pradelles en Val sauf sur la traversée, le temps des travaux. A noter que cette démarche implique l'installation d'horloges astronomiques. Pour rappel, la commune de Montlaur pratique depuis longtemps l'extinction de l'éclairage public afin de limiter les consommations énergétiques et mieux maîtriser les finances mais aussi limiter la pollution visuelle et contribuer à la préservation de l'écosystème. Aujourd'hui, c'est une démarche courante même dans les grandes villes. De plus, les élus ont décidé que les illuminations de Noël seront plus sobres cette année (seront uniquement illuminés : les mairies, les sapins et le clocher).



Venez participer à l'atelier créatif qui se déroulera le samedi 26 novembre à 9h au foyer de Pradelles en Val. Vous pouvez apporter des décorations que vous n'utilisez plus. Ensemble, créons nos décorations de Noël pour les rues de notre commune.



Centre de santé

L'impulsion de la Région Occitanie : « s'engager avec la Région dans la lutte contre la désertification médicale, se mobiliser pour la création de centres de santé » incite les territoires à faire un « Appel à Manifestation d'Intérêt » et à déposer un projet. Dans ce contexte, un groupe de réflexion mené par Christiane Charignon s'est constitué au sein de l'équipe municipale de la commune de Val De Dagne. Il s'est doté rapidement d'axes de travail avec le souci de la collaboration entre les 11 communes du territoire, de la coopération et si possible association des deux médecins du territoire, dans le respect de la diversité des points de vue et du degré d'implication des communes. Importance de taille, chacun des membres du groupe de réflexion, en son nom, s'est prononcé pour travailler un projet de territoire et non un projet pour la commune Val De Dagne. Fort de ce positionnement, plusieurs réunions ont eu lieu avec les Maires du territoire. Et parce que l'enjeu, pour cette remise de dossier au 30 septembre 2022, était d'être soutenu par l'ensemble des communes, des rencontres individuelles ont parfois été nécessaires.

Une réunion des Maires en présence du groupe de réflexion initial a eu lieu avec les deux médecins et une autre avec la pharmacienne.

Tous les professionnels de santé paramédicaux ont été reçus, le projet a été exposé et la volonté de les associer pleinement à l'avenir, si nous obtenons une validation de la région, a été signifiée.

Tous ont mis en avant la nécessité de créer un espace de travail pluridisciplinaire.

L'histoire de Pradelles en Val jusqu'au début du XX^{ème} siècle

Les premiers habitants de Pradelles connus ont été découverts par Monsieur Jean ZAMMIT, médecin et archéologue, dans un dolmen datant de 1500 à 3 000 ans avant notre ère, sur le domaine de La Bourdasse. Il comprenait 86 fragments de poterie, des silex ainsi que deux perles en test de coquillage forées. Il y avait environ 14 individus : des enfants, un de 9 mois et des adultes, dont un de plus de 40 ans. Leur sexe est impossible à déterminer en l'absence de crânes et de bassins.

Aucune lésion traumatique ou infectieuse n'a été relevée. Des études complémentaires sont prévues à l'avenir.

La région a fait l'objet d'occupations successives par des Ibères, Ligures et Celtes. Elle a connu les périodes Romaine, Wisigothique, Franque et des raids de Sarrasins. En juillet 950, un nommé Jerome, seigneur de Pradelles et Commelles donna ses biens au Monastère de Lagrasse pour les aumônes aux pauvres et l'entretien des luminaires. Il en garda toutefois l'usufruit contre un versement annuel de 12 setiers de blé (+/- 2 400 litres) et de vin (+/- 100 litres). Le texte nous informe donc que le blé et la vigne étaient déjà cultivés à Pradelles en Val et Commelles. Les seigneurs de Pradelles dépendirent de l'Abbaye de Lagrasse et ensuite du Roi, cela jusqu'à la famille Farjonel, émigrée à la Révolution Française. Le château est cité en 1110 dans les archives de l'Aude. Le blason de Pradelles en Val figure dans un armorial de 1696 commandé par Louis XIV. Par malheur, les campagnes ont été ravagées par 3 épidémies de peste, les disettes, les prélèvements fiscaux : la dîme à l'église, au roi la taille et la gabelle (taxe sur le sel), par les bandes armées et les guerres de religions. Entre 1700 et 1800, des intempéries continues (fortes gelées, sécheresse, grêles) aggravèrent encore la situation des habitants de Pradelles. Avec le renforcement de la puissance royale, une organisation administrative avait été mise en place : la Communauté Villageoise composée par les chefs de village, qui élaient les

Pour envisager plus concrètement ce projet de centre de santé pluriprofessionnel, il nous manquait « l'essentiel ». Nous sommes alors partis en recherche de médecins. Et nous avons eu la chance de rencontrer sur notre chemin un premier médecin généraliste avec une expérience de création de centre de santé puis un second médecin généraliste. Lors de l'explicitation de leur motivation, nous avons constaté que nous partagions le souhait d'œuvrer et promouvoir un exercice coordonné de l'offre de soins en privilégiant le travail de proximité des différents professionnels. Ils nous ont donc fait confiance, tout deux ont démontré avec clarté leur implication et ont produit tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.

Aujourd'hui, le dossier a été remis à la Région Occitanie pour validation par les deux responsables de projet Martine ESCUANELLA Maire de Serviès en Val et Antonin ANDRIEU Maire de Val De Dagne. Deux espaces géographiques sont proposés, un à Serviès en Val et un à Val De Dagne. Les deux maires ont pris l'engagement, lorsque le moment sera venu, de faire le choix du site géographique dans une véritable concertation.

Le cheminement poursuivi par tous les acteurs du Territoire du Val De Dagne, soutenu par Carcassonne Agglo, a permis d'interroger nos capacités à travailler ensemble autour d'une question essentielle : la santé de tous en 2022.

Force est de constater qu'aujourd'hui l'ensemble des onze communes de notre territoire apporte son soutien à ce projet et que nous avons toutes les chances qu'il soit retenu par la région car nous avons l'engagement de deux médecins.

Coup de projecteur

fonctionnaires municipaux, garde champêtre, etc. et avaient la responsabilité des équipements publics : fontaine, puits, etc. Elle était dirigée par 2 consuls, en 1718 par Bernard Lacube et Jean Combes. Pour assoir, notamment la taille, la Communauté Villageoise disposait d'une sorte de cadastre, le compoix, établi avec l'aide d'arpenteurs, où chaque bien était inscrit avec sa valeur foncière. On y retrouve des noms connus encore à l'heure actuelle. En 1791, l'Administration départementale a rattaché Commelles avec Roquenegade, Villedèze et Cadoual à Pradelles en Val. Les délibérations des conseils municipaux de l'époque nous renseignent sur les tractations concernant l'emplacement de la mairie, la construction de l'école et de la nouvelle église St André, sur les relations avec les propriétaires successifs du château, sur les étapes de la construction du lavoir dès 1852 après une épidémie de typhus ainsi que les interventions auprès de l'autorité pour le maintien du taux d'introduction du plâtre dans les vendanges, pratique effectuée depuis l'antiquité dans le Midi de la France.

Les relations entre certains curés et les maires ont été souvent houleuses.

Il en est résulté un bandeau de ciment peint en blanc au-dessus de la porte d'entrée de l'église portant l'inscription

«Liberté-EgalitéFraternité» Cette manifestation de républicanisme existe dans moins de cent églises en France.

Yolande De Bouver, Secrétaire de Vents d'Histoire



Recette du Fréfinat de Mme Foures

Bien manger serait : source de bonne santé et de jeunesse !

Un joli après-midi en compagnie de Mme Foures et de sa fille.

Bientôt 104 ans et des yeux pétillants de joie de vivre Mme Foures raconte les «cochonailles».

«Le cochon dit-elle était bien nourri, nous les enfants nous partions nous cacher le jour du sacrifice en Janvier».

«On se regroupait pour confectionner saucisses, boudin... Saucissons et jambons était serrés dans de vieux draps épais et cousus au fil chinois». On les déposait dans des comportes remplies de cendres : ils allaient sécher tranquillement jusqu'à Pâques. Il faut vous dire que les précieux saucissons étaient fait avec la meilleure viande (filet de porc).

Le dernier jour on mangeait ensemble le Fréginat accompagné de haricots cuits longuement dans le toupie avec les couennes du cochon.

On apportait fièrement une poignée de fritons chez le boulanger du village qui confectionnait une délicieuse fouace.

Recette du Fréginat selon notre jeune centenaire.

Il faut pour 6 personnes :

- 1,5 kg de viande de porc (la glave gras plus maigre)

- du foie de porc

- 1 cœur et 2 rognons de porc

- 200 gr de jambon maigre

Le tout coupé en petit morceaux.

Faire revenir tous ces ingrédients à la poêle ou dans un faitout avec un peu d'huile, rajouter 2 échalotes et une persillade. Ne pas oublier 2 cornichons coupés en tranches fines, mouiller avec un vin rouge qui doit impérativement être vieux saler et poivrer ajouter l'eau nécessaire laisser cuire doucement et goûter régulièrement pour vérifier l'assaisonnement.

Régalez-vous !



Etre informé...

Email Vous pouvez communiquer votre adresse électronique à la commune : mairievaldedagne11@orange.fr.

Panneau Pocket

Si ce n'est déjà fait, pensez à télécharger l'application GRATUITE **panneaupocket** sur vos smartphones et sélectionner VAL DE DAGNE.

Le site Internet de la commune

Vous pouvez y retrouver toutes les informations locales utiles et démarches administratives, n'hésitez pas à le visiter : www.commune-de-val-de-dagne.fr

Calendrier des pompiers

La campagne du traditionnel calendrier des pompiers est lancée. En cas d'absence, des calendriers sont à disposition en mairies et en agences postales.

Horaires d'ouverture



Mairie

Montlaur : du lundi au mercredi de 10h à 12h et de 17h à 18h. Jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 17h à 18h sur rendez-vous.

Pradelles en Val : le lundi de 10h à 12h - 13h à 15h45, le mardi 13h à 17h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 10h à 12h - 13h à 17h.

Agence postale

Montlaur : du lundi au samedi de 9h15 à 11h30.

Pradelles en Val : le lundi 13h à 15h45, le mardi, le jeudi et le vendredi de 13h à 16h45.

C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble - Montaigne

Commune de VAL-DE-DAGNE - 1 Place de la Mairie - Montlaur - 11220 VAL-DE-DAGNE

04 68 24 08 09 - 04 68 24 04 99

mairievaldedagne11@orange.fr - pradellesenval@wanadoo.fr

www.commune-de-val-de-dagne.fr